

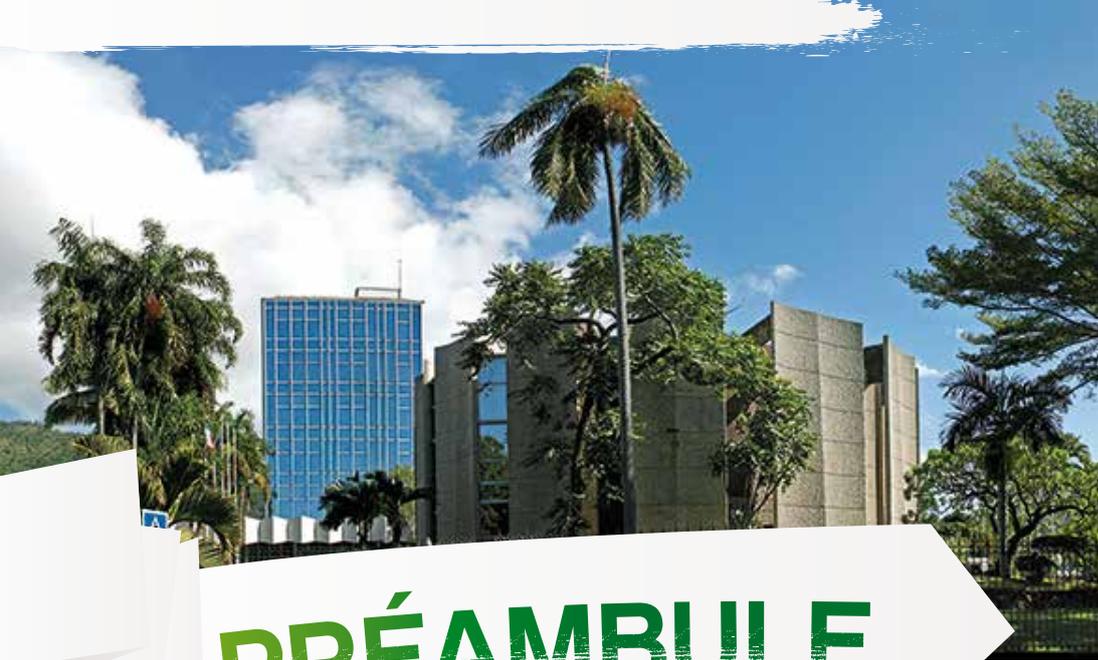


Journée dédiée au
HARCÈLEMENT SCOLAIRE

5 novembre 2015

HÉMICYCLE DU PALAIS DE LA SOURCE

Le Département aux côtés des Réunionnais



PRÉAMBULE

NOTES

En octobre 2013, le Département organisait une manifestation pour la lutte contre les violences intrafamiliales au **Collège Bois de Nèfles**. **Cet établissement avait été le théâtre d'un drame qui avait marqué les esprits : une jeune fille harcelée via les réseaux sociaux, et, à bout de nerfs, au bout du rouleau, s'était jetée du haut d'un étage du collège**. Le Département, choqué et attristé, avait ainsi choisi ce collège pour organiser sa manifestation sur les violences, afin de montrer sa solidarité.

En décembre 2014, le Département à travers la Direction de l'Éducation, organisait dans l'Hémicycle du Palais de la Source, **une Journée dédiée au cyber-harcèlement** afin de sensibiliser les adolescents sur ce fléau aux conséquences dramatiques. Depuis, la Collectivité organise **annuellement, une action sur le thème du harcèlement scolaire**.

Reconnu aujourd'hui comme une priorité nationale, **le harcèlement scolaire est un fléau suivi depuis deux ans par la Collectivité à La Réunion et dont la lutte est inscrite dans ses priorités d'actions annuelles**.

Les travaux menés avec les collégiens conduiront à **l'élaboration d'une Charte** qui sera diffusée auprès de l'ensemble des collèges de l'île et qui permettra sans nul doute, la baisse de cas constatés.



Le Ministère de l'Éducation nationale fait du 5 novembre la Journée contre le harcèlement scolaire. Il s'agit de faire appel à la mobilisation de tous « pour un climat scolaire apaisé et serein », en renforçant l'information, la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Nombre de collégiens rencontrent des problèmes de harcèlement scolaire, sous des formes que l'on peut qualifier de sévères, ce qui va à l'encontre des valeurs défendues dans les 77 collèges publics de l'île : le respect de chacun, l'acceptation des différences, l'apprentissage de la citoyenneté.

Quelques chiffres au niveau national

- ▶ A l'école primaire, cette violence touche 12 % des élèves dont 5% de « manière sévère à très sévère »
- ▶ Au collège, 10% des élèves sont touchés
- ▶ Au Lycées, 5%.

A La Réunion, dans les collèges, la violence toucherait plus de 10 % des élèves.

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence subie. C'est aussi agir pour que d'autres élèves ou vous-même, ne soient pas victimes une autre fois

La lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité.

- ▶ Il est indispensable de mieux faire connaître ce phénomène et ses conséquences qui sont graves, parfois dramatiques sur les courts, moyens et longs termes ;
- ▶ Il devient essentiel de briser la loi du silence et de refuser que, pour une différence, réelle, supposée ou fantasmée, un enfant puisse être victime de brimades, d'injures, de violences physiques, de rejet, de rumeurs à répétition.

Ce travail est collectif car, si le collège peut beaucoup, il ne peut pas tout et, pour prévenir, il est indispensable de renforcer la co-éducation, de réfléchir à l'engagement des élèves, à l'écoute qui leur est réservée.

NOTES



Qu'est-ce que LE HARCELEMENT ?

NOTES

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence avec, pour conséquences entre autres, l'absentéisme et le décrochage scolaire ou encore l'isolement relationnel et un profond mal-être avec perte de l'estime de soi entraînant parfois le suicide. A La Réunion, La violence touche un élève sur 6 de manière générale et environ 20 jeunes se suicident dans l'année sur 100 personnes.

Aucun enfant, aucun adolescent ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Il se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- ▶ **L'apparence physique** (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- ▶ **Le sexe, l'identité de genre** (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée

- ▶ **Un handicap** (physique, psychique ou mental)
- ▶ **Un trouble de la communication** qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)
- ▶ **L'appartenance à un groupe social** ou culturel particulier
- ▶ **Des centres d'intérêts** différents

Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.

Le harcèlement scolaire se traduit par :

- ▶ de façon répétée, des violences verbales et/ou morales (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe...);
- ▶ des violences physiques (bousculades, coups), des vols;
- ▶ lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par courriel, on parle de cyber harcèlement.

Quelle est la politique MISE EN PLACE PAR LA COLLECTIVITE ?

NOTES

En sus de ses obligations légales à destination des collèves, le Département s'engage auprès des collégiens par une politique volontariste visant à l'épanouissement des élèves.

Elle s'inscrit dans les principes définis par la charte nationale d'accompagnement à la scolarité qui soulignent le rétablissement de la confiance des élèves dans leurs capacités à réussir.

Passeport Educatif du Collégien (PEC)

Parmi les programmes qui composent le PEC figurent les Ateliers Individualisés. Ces derniers visent à développer la formation du citoyen, favoriser l'environnement éducatif du collégien ainsi que son épanouissement dans l'enceinte et aux abords du collège, et dans les transports.

Le Département a jugé nécessaire de fixer des axes d'orientation dans les champs d'interventions suivants :

- ▶ Citoyenneté d'associations financées par la Direction famille/

Enfance du Département, mise en œuvre en collaboration avec les actions citoyennes mises en œuvre par le Conseil Général des Jeunes

- ▶ Prévention, Santé et Nutrition
- ▶ Enfant et Famille
- ▶ Promouvoir l'égalité des sexes

D'autre part, la Collectivité veille à impliquer les collégiens dans les événements importants du calendrier sportif, artistique ou culturel, mais aussi de l'actualité.





Comment être aidé quand on est harcelé au collège ?

Il faut en parler :

- ▶ **À un adulte de votre établissement** en qui vous avez confiance (un professeur, le CPE, l'assistant d'éducation, l'assistant de service social, l'infirmier, la direction, le conseiller d'orientation psychologue...). Ils sont là pour vous écouter, vous aider et trouver des solutions.
- ▶ **À vos parents ou un membre de votre famille ou de votre entourage** : ils pourront vous conseiller et contacter l'établissement au besoin.
- ▶ **À un élève de la classe ou de l'établissement** : il pourra en parler avec un adulte de l'établissement pour vous aider.

Lorsque vous en parlez, il est important d'expliquer en détail la situation que vous subissez. Le meilleur moyen de ne rien oublier est d'écrire l'ensemble des faits même s'ils vous semblent mineurs.

Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, face à cette situation. Pensez aussi à

conserver les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...).

Ce que vous ne pouvez pas faire : ne tentez pas de résoudre vous-même la situation et n'utilisez pas la violence, cela pourrait l'aggraver.

Je suis témoin, que faire ? Que pouvez-vous faire pour aider un élève harcelé ?

Si dans votre établissement ou votre classe, l'un de vos camarades est régulièrement victime de bousculades, brimades, moqueries, agressions et qu'il est mis à l'écart du groupe, il est harcelé. Vous devez avoir conscience que le harcèlement, pour votre camarade, peut avoir des conséquences graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, mal être).

Le harcèlement n'est pas un jeu : ne restez pas spectateur. En effet, les auteurs de ces faits cherchent souvent un public pour se sentir valorisés. Ne vous laissez pas entraîner malgré vous à participer à ce type de violence, notamment

NOTES



NOTES

sur Internet ! Il ne faut ni envoyer ni transmettre des messages, des mails, des SMS ou des photos qui peuvent blesser. Imaginez comme il est violent de voir des photos ou des messages dégradants partagés sur les médias sociaux, à la vue de tous.

Il faut en parler :

- ▶ **À un adulte de confiance** (parents, professeur, CPE, assistant d'éducation, direction, infirmier, assistant social). Parler du harcèlement ce n'est pas « être une balance ». Au contraire, c'est assister une victime en danger pour que sa situation ne s'aggrave pas. Les adultes sont là pour vous écouter, aider la victime et apporter des solutions.
- ▶ **À un camarade ou à un délégué de classe** pour qu'ils en parlent à un adulte de l'établissement.
- ▶ **Si vous avez des craintes, soyez conscients que les adultes doivent vous aider et vous protéger.**

Parler du harcèlement c'est agir pour que cette situation ne touche pas, une autre fois, d'autres élèves ou peut-être vous-même.

Soyez le plus précis possible en décrivant les faits que vous avez constatés, la date, l'heure et les personnes présentes. Si vous voyez des messages blessants dirigés contre une autre personne, ne les détruisez pas. Signalez-les. Montrez-les à un adulte.

Ce que vous ne pouvez pas faire : ne tentez pas de résoudre le problème vous-même (ni avec des amis) par la violence.





**JOURNÉE DU
HARCELEMENT SCOLAIRE
5 novembre 2015**

NOTES

Afin de responsabiliser les parents, les élèves, les enseignants et tous les professionnels de l'éducation, le Département avec ses partenaires œuvrant dans le domaine (travailleurs sociaux du Département, Police nationale, BPDJ, association ARIV, APS, ...) a construit cette action en deux temps :

Donner la parole aux collégiens

Les équipes de 974TV sont allées à la rencontre des élèves de 8 collèges représentatifs des quatre bassins géographiques de l'île dans lesquels les adolescents ont été sensibilisés sur la question du harcèlement scolaire à travers différents ateliers (café des parents, éducation à la citoyenneté...). Elles ont participé avec les élèves aux échanges, débats, animés par des acteurs tels que les travailleurs sociaux du Département, l'ARIV, SOS Suicide et l'APF... du 26 au 29 octobre.

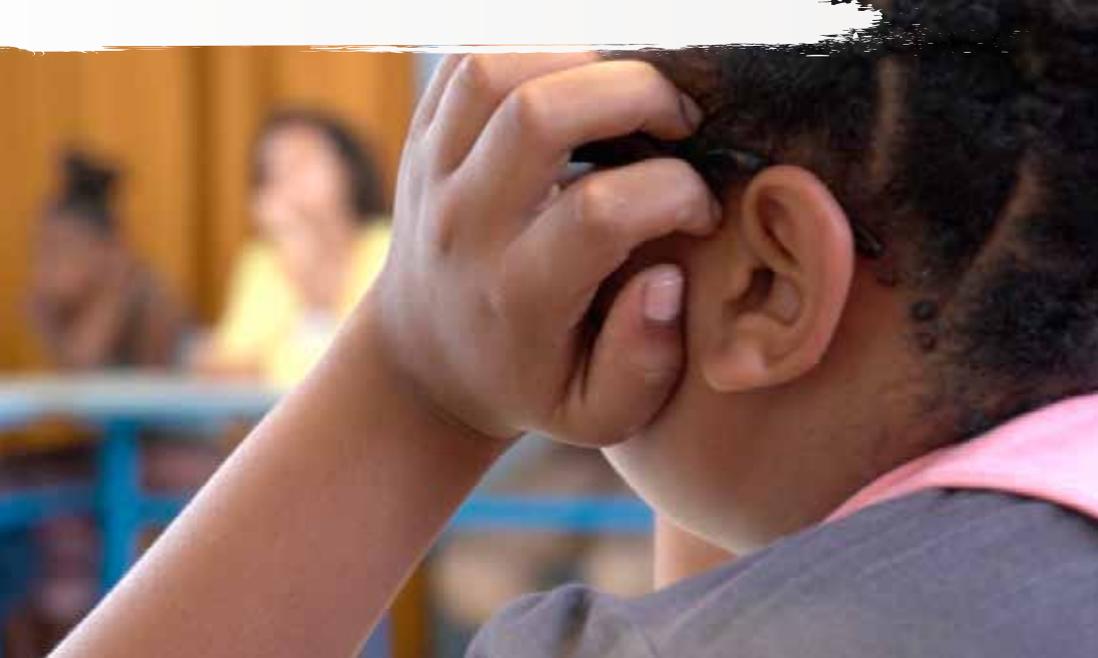
▶ Gaston Crochet à la Plaine des Palmistes ;

- ▶ Cambuston à Saint-André ;
- ▶ Paul Hermann à Saint-Pierre ;
- ▶ Leconte de Lisle à Saint-Louis ;
- ▶ Antoine Soubou à Saint-Paul ;
- ▶ Bois de Nèfles et Juliette Dodu à Saint-Denis ;
- ▶ Jean Le Toullec au Port.

Organiser une session de travail le 5 novembre de 9h à 12h15

Programme

En droite lignée des actions facultatives portées par le Conseil Départemental à travers la Direction de l'Éducation, au cours de ses dernières années, la Collectivité entend jouer pleinement sa mission à savoir, favoriser le vivre ensemble, transmettre et faire vivre, au quotidien les valeurs de la République auprès des citoyens en construction que sont nos collégiens.



NOTES

Déroulé

- ▶ 9h00 : Accueil des collégiens et présentation de l'hémicycle
- ▶ 9h15 : Sondage : remplissage d'un questionnaire sur le harcèlement (5')
- ▶ 9h30 à 10h : Intervention de la Présidente et du Recteur
- ▶ 10h : Projection vidéo : Restitution des diverses interventions dans les collèges
- ▶ 10h15 : Réactions
- ▶ 10h30 : Débat collégiens - intervenants
- ▶ 11h30 : Présentation de la mallette « Point Infos Santé »
- ▶ 11h45 : Propositions et perspectives / Restitution du questionnaire
- ▶ 12h00 : Adoption d'une charte
- ▶ 12h10 : Projection d'un clip de 1'30
- ▶ 12h15 : Fin de la matinée



LES PARTENAIRES

NOTES



Association Prévention Suicide ;
sigle : APS (association du type
loi 1901)

Date de création : 26 mars 2002

Agrément : AGENCE REGIONALE
DE SANTE, ARSOI

**Mission : Développer des
moyens de prévention primaire,
secondaire et tertiaire pour en-
rayer le suicide à La Réunion**

Adresse siège : 138 Rue Marius et
ARY LEBLOND
97430 LE TAMPON

Téléphone : 0262 29 35 68

Email : kersoleil@orange.fr

Voir site et blog sur Internet
<http://aps974.blogspot.com> et
compte Facebook

Fondatrice d'APS : Mme ODAYEN
Danon Lutchmee (0692089239)

Présidente : Mme CASTEL San-
drine, Directrice de jardin d'en-
fants

Nombre d'adhérents en 2015 :
environ une trentaine

Nombre de bénévoles en 2015 :
environ une vingtaine

NOS ACTIONS EN BREF :

APS propose une écoute
téléphonique 24h sur 24h par des
écoutants formés aux personnes
en crise suicidaire ou à des
personnes ou professionnels
désirant aider une personne
suicidaire. L'association mène
cette action depuis presque 15
ans. En écoutant les personnes,
APS a été amenée à prendre en
charge certaines personnes en
thérapies brèves. De fil en aiguille,



les actions se sont portées sur la médiatisation du numéro vert et sur l'information et sensibilisation de cette problématique auprès des familles et particulièrement les jeunes. APS est convaincue, après ces années d'écoute, qu'il est nécessaire de commencer la prévention très tôt .

En effet, depuis une dizaine d'années, APS intervient en milieu scolaire, dans les collèges et lycées , foyers de jeunes, foyers de rééducation , à la demande des institutions, sur la compréhension des causes du suicide et de son passage à l'acte. APS essaie de détecter des situations à risque, de donner des explications sur les signes précurseurs, de rendre moins tabou la problématique. APS peut toucher environ 4000 à 5000 élèves par an.

Le comportement suicidaire d'un jeune est souvent lié au harcèlement moral ou sexuel. Harcèlement car il y a répétition de l'acte de souffrance quelque soit son contenu. Le harcèlement scolaire est aussi souvent cité comme cause d'humiliation et de mal être (moqueries, ladjafé, insultes, injures, violence physique répétée, remarques humiliantes...).

Pour mieux cerner le comportement suicidaire, APS a mis en place une fois par mois un atelier de parole « Atelier à bâtons rompus » ouvert à tous. C'est un espace qui permet aux personnes de s'exprimer sur leur mal être autour d'un thé ou café. Cette convivialité, espace d'échanges fait ressortir des sentiments de colère, de vengeance, de tristesse, de mal être et comme l'animateur est formé à l'écoute active, l'espace devient aidant et la souffrance est mise en commun. La parole est libérée en groupe et chacun respecte la parole de l'autre. La souffrance est déposée et on se libère d'un poids pesant.

APS organise aussi chaque année des débats, conférences, colloques, formations sur la prévention du mal être et suicide pour tout public ou tout professionnel qui souhaite s'investir en prévention. Nos thématiques sont très larges allant par exemple de « comprendre la famille d'aujourd'hui » à « mieux se porter pour mieux se sentir ». APS crée et innove des contenus pour tenter de rendre le sujet moins tabou afin de faire diminuer le suicide à La Réunion.

NOTES



APS fonctionne avec une vingtaine des bénévoles et des partenaires et associations. L'ARSOI est notre financeur qui nous donne une subvention pour les frais de fonctionnement et nos actions. Sinon on compte sur des dons qui sont rares et quelques interventions payantes.

APS compte sur tout un chacun pour développer la prévention du suicide.



La Police Nationale, qui n'agit pas que dans un cadre répressif, mais aussi dans un cadre préventif. C'est la raison de nos interventions au sein des établissements scolaires.

Les différents thèmes proposés

sont principalement la prévention des addictions (alcool, drogue...), la violence et le harcèlement scolaire, le danger des réseaux sociaux, et la sécurité routière.

Elle est également présente lors de forums des métiers qui se déroulent dans les collèges, afin de présenter les différents métiers de la Police Nationale.

En 2014, 117 interventions (2362 élèves sensibilisés) dans les établissements scolaires sur la zone police (Le Port, Saint-André, Saint-Denis, Saint-Pierre). Nous disposons d'un intervenant scolaire sur Saint-André, Saint-Pierre et Saint-Denis et de trois Policiers Formateurs Anti-Drogue (PFAD) et du Centre Loisirs Jeunes de la Police Nationale (CLJ) sur le département.

Lors des interventions, la Police Nationale dispose souvent de petits films afin d'engager et d'amener les collégiens à la discussion et à la réflexion. Il s'agit souvent de débats au cours desquels nous les faisons participer, afin d'éviter de poser le rapport police/population.

NOTES



Association Planning Familial AD 974

Le Planning Familial 974 est une Association Départementale membre de la Confédération Nationale du Mouvement Français pour le Planning Familial dont le siège est à Paris.

Le Planning Familial est un mouvement d'éducation populaire militant qui inscrit son action dans la volonté d'une société plus juste, fondée sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et pour le droit à l'information et à l'éducation permanente et le changement des mentalités et des comportements.

Le Planning Familial agit sur la base d'un programme de santé sexuelle proposant une approche globale de prévention incluant les grossesses non prévues et les IST dont le VIH.

Le Planning familial entend développer les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective pour que l'égalité des droits et des chances soit garantie à toutes et à tous.

Le Planning Familial lutte contre l'oppression spécifique des femmes, contre toutes formes de discriminations et de violences, notamment sexuelles dont elles

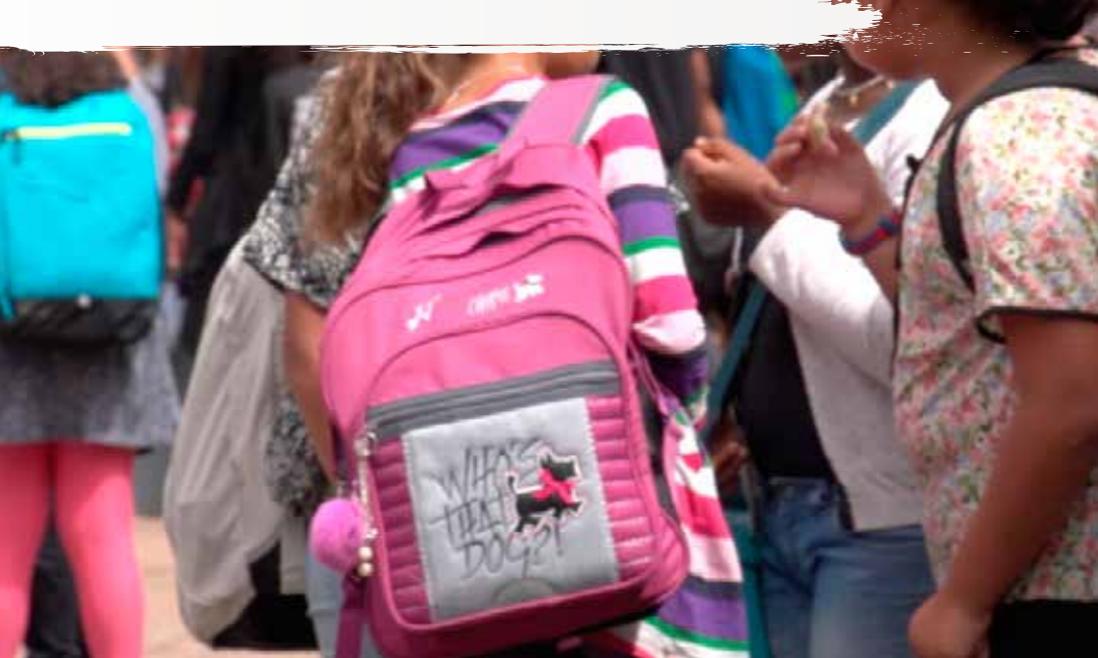
sont l'objet.

En cela, Le Planning Familial est un mouvement féministe.

Ses objectifs

- ▶ Prendre en compte toute les sexualités. Promouvoir la sexualité comme faisant partie des droits de la personne. Animer des lieux d'expression, où parler de désir, de plaisir pour vivre une sexualité épanouie dans le respect de l'autre.
- ▶ Accompagner dans le choix d'une contraception adaptée à son âge, au mode de vie, aux besoins ; favoriser l'accès à toutes les méthodes ; agir pour améliorer leurs remboursements.
- ▶ Ecouter et orienter pour une demande d'IVG. Accompagner toute personne dans sa démarche, dans le respect de sa décision, sans pression ni culpabilisation. Veiller à l'application des lois, à l'accès et favoriser une meilleure prise en charge.
- ▶ Promouvoir l'éducation à la sexualité auprès de tout type de public. Dissiper tabous et malentendus en intégrant l'éducation à la sexualité dans les programmes scolaires et

NOTES



NOTES

favoriser les échanges mixtes.
Faire évoluer les mentalités.

- ▶ Dénoncer et combattre toute forme de violence. Discriminations, viols, violences conjugales, harcèlements sexuels, mariages forcés, mutilations sexuelles.
- ▶ Lutter contre le SIDA et les IST. Sensibiliser les femmes à leur exposition aux risques, renforcer leurs capacités à se protéger, favoriser la diffusion des moyens de protection dont elles ont la maîtrise, en particulier le préservatif féminin.
- ▶ Privilégier une maternité choisie. Veiller au droit d'accoucher anonymement, à la possibilité de recourir à la Procréation Médicalement Assistée et à l'adoption. Rester attentif à l'accompagnement et au suivi de la grossesse et de l'accouchement.

Ses actions

- ▶ Accueillir, rencontrer, informer tout type de public dans les centres Planning Familial, diminuer les relations de dépendances dues au savoir, à la hiérarchie et à la conformité aux modèles, notamment en favorisant la remise en cause des images sexistes et des sté-

réotypes.

- ▶ Former et organiser : formation de professionnels et de jeunes adultes relais à la démarche de réduction des risques sexuels ; partage d'expériences et mutualisation des connaissances. Organiser des groupes d'expression, des débats et manifestations diverses.
- ▶ Sensibiliser aux risques d'IST : VIH, intervention pédagogiques, apports théoriques, échanges et réflexions, mises en situation.
- ▶ Défendre les droits des femmes concernant l'IVG et la contraception ; faire connaître les méthodes de contraception existantes et faciliter leur accès.
- ▶ Lutter contre les formes de violences sexistes et les mariages forcés : lieux d'écoute, hébergement, aides financières, recours juridiques, protection spécifiques pour les mineures en danger.
- ▶ Favoriser l'acquisition d'une autonomie permettant une meilleure appréhension de la vie affective sexuelle et relationnelle pour les personnes handicapées.



NOTES

Ses engagements

- ▶ Une approche globale de la personne dans le respect de l'expérience et du vécu de chacun.
- ▶ Une écoute attentive
- ▶ Des animatrices et animateurs formés dans nos centres
- ▶ Une mise en commun des pratiques locales
- ▶ Le recueil, l'organisation et la diffusion des informations et ressources utiles au public

Leurs coordonnées :

Le Planning Familial AD 974

Siège social : 70 Allées des Iris,
Apt 5 Bât A – Bassin Plat- 97410
Saint Pierre

Ses Permanences :

Saint-Louis : 10, Rue du Belvédère,
Quartier La Chapelle
0262 14 26 00

Saint-Paul : Rue Jacques Prévert,
Résidence Saint-Louis
0262 34 87 74

Contacts :

Présidente : Nadège Naty :
n.naty@planningfamilial.re

Directrice : Elsa Heintz : e.heintz@
planningfamilial.re /0693 02 1045

Site : www.planning-familial.re

Facebook : le Planning Familial de
la Réunion

Un réseau de 75 associations départementales.



Abord de la violence :
un défi transdisciplinaire

A.R.I.V.

2014

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITE

Association Loi 1901, déclaration Préfecture n° 9741006597 – agrément DDJS n° 974 08 658
Insertion au JO n° 3237 du 28 IX02 - N° SIRET : 48340047900026 - N° APE : 9499 Z

L'ARIV appartient à la chaire de l'UNESCO « *Unitwin, abord de la violence : un défi transdisciplinaire* » dont l'objectif est de « construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication ».

Association loi 1901
créée en 2002

La démarche de l'ARIV repose sur le respect de la différence et sur le dialogue, avec des valeurs d'égalité entre les hommes, de tolérance et de protection des droits humains. Elle s'inscrit dans un cadre éthique dont le protocole garantit l'intégrité morale de ses intervenants, l'absence de tout jugement, le respect du secret.

Année 2014
314 actions
5167 bénéficiaires

Trois grands types d'action

Actions
auprès des

Interventions cliniques,
Conférences, débat,
manifestations,
Communication,
Accueil du public

253 actions
4561 bénéficiaires

Actions de
Formation

Ecole de Victimologie
Ecole de la Paix

14 actions
538 bénéficiaires

Actions de
Recherche

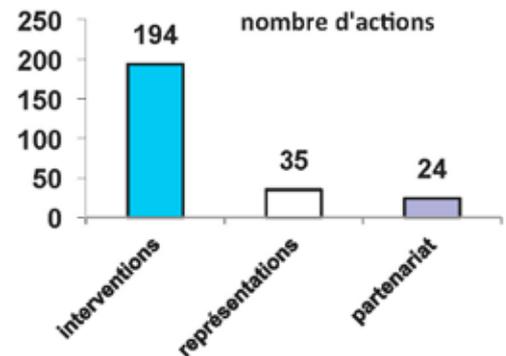
2 chantiers :
Création du Réseau VIF
Nouvelle mission sur la Prostitution

47 actions
68

Les thèmes travaillés tout au long de l'année sont nombreux : discriminations, sexisme, gestion de crise, psychotraumatisme, dérives sectaires, harcèlement, maltraitance à enfant, violence sexuelle, souffrance au travail, etc.



1068 heures (84% du temps des bénévoles de l'ARIV) est consacré à des actions de terrain auprès des personnes.



Les objectifs de l'ARIV

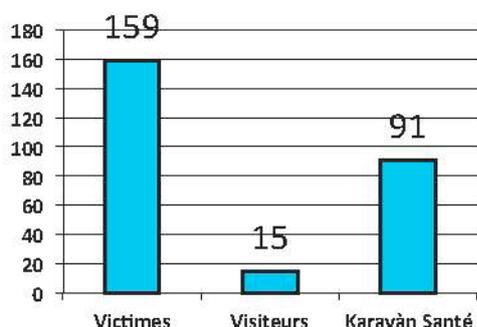
- Optimiser la prise en charge de victimes psycho-traumatisées
- Améliorer le dépistage et la prévention : appréhender, comprendre, évaluer les violences
- Défendre les droits des victimes
- Prévenir la sur-victimation
- Favoriser la mise en réseau : être interlocuteur pour des institutions, des associations, des victimes
- Sensibiliser le public et les professionnels

L'ARIV lutte contre toutes les formes de violence, qu'elles soient physiques, psychologiques, économiques, morales, dans le couple, au travail, dans la cité, à l'école, sur Internet, ...

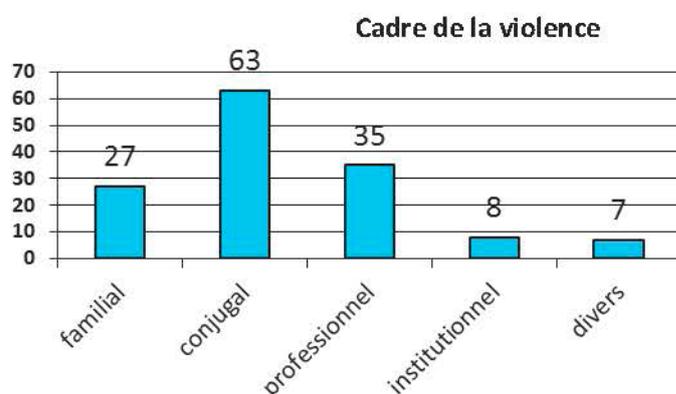
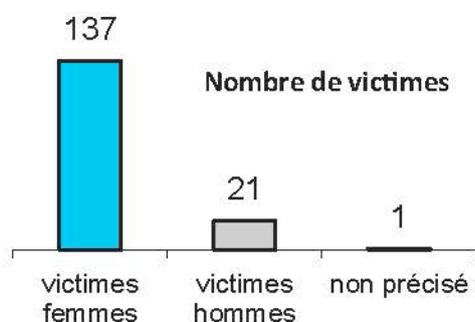
L'ARIV intervient en tant que généraliste de la Victimologie dans une approche pluriculturelle et s'investit pleinement dans des actions de lutte et de réflexion

le public pris en charge en 2014

265 personnes reçues dont **159 victimes (60%)** prises en charge individuellement



L'équipe de l'ARIV a aussi procédé à 4 opérations de débriefing courant 2014 (2 débriefings techniques et 2 débriefings psychologiques) en réponse à des événements difficiles à gérer : grave altercation survenue dans un avion, maltraitances à enfants commises par des personnes chargées de leur responsabilité, drame humain impactant un milieu professionnel. Au total, 21 victimes ont bénéficié de soin en situation de groupe.



Beaucoup de victimes subissent plusieurs types de violences à la fois

Les victimes sont le plus souvent des femmes (86%).

Notons que nous avons eu en entretien 5 auteurs d'agression dont 4 sont des femmes.

La violence privée (intra-familiale) représente 64% dont 70% dans un contexte conjugal.

60 % des victimes ont une situation professionnelle

Le public se compose majoritairement de victimes directes, mais nous avons reçu aussi des victimes collatérales d'évènements vécus comme traumatisants (témoins involontaires) et même 1 auteur de violence. Notre équipe d'accueillants est constituée de psychologues expérimentés et de personnes formées à la victimologie. Nous avons à

Réseau V.I.F

- Lancement du Réseau VIF le 5 mars 2014 pour les **situations de Grand Danger** au sein des couples et des familles.
- Prise en charge (**victimes, auteurs et enfants** confrontés aux violences) dans le cadre d'un parcours intégré
 - **Partenariat associatif** : AFPDS, AMAFAR-EPE, ARIV, GSF, UFR
 - **Stages de responsabilisation**
 - Mise en place du **Téléphone Grand Danger**
- Colloque du 5 juin 2015 sur les VIF intitulé **Violences et Santé des Femmes**

Coordonnées du RESEAU VIF

Centre d'Education et de Prévention à la Santé
21 rue Ibrahim Balbolla, 97460 Saint-Paul
Contact : 02 62 96 04 24 / 06 92 22 60 34

Le « Réseau VIF »
est présidé par l'ARIV



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99
www.cg974.fr